



La Lettre d'information des Partenaires

Mars 2012

////// Présidentielles

Présidentielles : l'épargne salariale encore en débat

À l'approche des élections présidentielles, le Club de l'Épargne Salariale se mobilise afin de démontrer le rôle vertueux de l'épargne salariale pour la croissance économique et la cohésion sociale.

>> [Lire la suite](#)

//////// Sommaire

- Présidentielles
- Avenir Garanti Retraite
- Euro Souverain
- Hausse des charges sociales

>>Et aussi : [la lettre ouverte aux candidats à l'élection présidentielle](#)

Le chiffre du mois : +80%

En 2011, les encours de Natixis Interépargne issus du transfert des jours de CET vers le PERCO ont progressé de 80%.

Lien :

www.interepargne.natixis.com/partenaires

Contact :

Olivier Dessane
olivier.dessane@interepargne.natixis.fr
Raimondo Palermo
raimondo.palermo@interepargne.natixis.fr

///////// Autres actualités

Avenir Garanti Retraite

Avec la crise, les ménages ont tendance à privilégier les placements sûrs, mais aussi de plus long terme. Parmi les préoccupations des épargnants, la préparation de la retraite semble ainsi s'être hissée au même rang que la nécessité de se constituer une épargne de précaution.



Pour répondre à ces attentes, Natixis Interépargne a choisi de créer une **nouvelle formule de gestion financière pour le Plan d'Épargne Retraite Collectif : Avenir Garanti-Retraite**, une gamme de Fonds Communs de Placement d'Entreprise qui garantit, à l'échéance, au minimum 100% du capital investi.

>> [En savoir plus sur les fonds générationnels garantis](#)

Focus

Parole d'expert Retraite :
Article 83 : La retraite des cadres est elle en danger?

▪ [Petit-déjeuner](#)
du 12 avril 2012

Euro Souverain

L'expertise « dette souveraine » de Natixis AM tire son épingle du jeu.

Les **grands corporate** font confiance à Natixis Asset Management pour la gestion de leurs investissements en dettes souveraines. En effet, de nombreux FCPE sont investis dans les OPCVM souverains gérés par l'équipe de gestion obligataire euro.

>> [Lire la suite](#)

Hausse des charges sociales

La loi de finances rectificative pour 2012 (loi n°2012-354 du 14 mars 2012) a été définitivement adoptée le 29 février 2012 et publiée au Journal Officiel de ce jour.

Elle contient trois dispositions qui concernent notre activité.

➤ La première (article 2) consacre une nouvelle **augmentation du prélèvement social** sur les revenus du patrimoine et les produits de placement qui passe de 3,4 % à **5,4 %**.

>> [Lire la suite](#)

À RETENIR

Le taux moyen de rendement des obligations émises par les sociétés privées (TMOP) du second semestre 2011 s'établit à 3,36%.